



**Compte rendu**  
**COMITE DE PILOTAGE N°17 POISSONS MIGRATEURS**  
**BASSIN DE LA CHARENTE**

---

**Date** : 26 mai 2016

**Lieu** : EPTB Charente à Saintes

**Participants** :

Présents :

ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes  
BUARD Eric, CREA  
FONTENY Sylvie, CD17, Mission Eau, Service Rivières  
GRACIA Jean-François, CD16  
LEMOINE Alain, ONEMA DIR4 Poitiers  
MAGNANT Michel, DDT16  
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente  
RAMBAUD Sylvie, AEAG Bordeaux  
TALIGROT Stéphane, CD16

Excusés :

BLACHIER Philippe, Directeur du CREA  
BAUDET Francis, Président du CREA  
LEVINET Célia, Directrice de l'EPTB Charente  
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente  
REBOURS Philippe, Président Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes

**Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles en téléchargement ou auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.**

**Ordre du jour** :

- 1/ Continuité écologique :
  - Bilan de l'actualisation des réalisations et études en décembre 2015
  - Etat des projets en cours
  - Accompagnement des maîtres d'ouvrages
- 2/ Présentation des suivis biologiques en cours / premiers résultats
- 3/ Présentation des actions de communication et des avancées du Tableau de Bord
- 4/ Bilan financier 2015 et point pour 2016
- 5/ Questions diverses

## Relevé des discussions :

### 1/ Continuité écologique :

► François ALBERT présente les **appuis techniques apportés sur l'année 2015** dans le cadre des dossiers liés à la continuité écologique.

Sylvie RAMBAUD demande des précisions concernant le principe des fiches cantonales.

François ALBERT répond qu'il s'agit d'une procédure administrative simplifiée de la DDTM17 pour intervenir en zone de marais. Les dossiers passent dans un comité pour solliciter un avis. Dans ce comité est présent la FDAAPPMA17 qui, sur les sujets concernant les migrateurs ou la continuité écologique, demande l'avis de la Cellule Migrateurs. C'est dans ce cadre que nous sommes amenés à intervenir sur ce type de procédure.

► François ALBERT poursuit la présentation en présentant **l'état d'avancement de la restauration de la continuité écologique à la fin de l'année 2015.**

Alain LEMOINE demande quels types d'ouvrages sont pris en compte dans l'état d'avancement.

François ALBERT répond qu'il s'agit de l'ensemble des ouvrages transversaux qui peuvent poser un problème de franchissement piscicole comme les ouvrages hydrauliques, les ouvrages routiers, les buses, etc...

Michel MAGNANT précise que dans le positionnement de l'état d'avancement de la restauration de la continuité il est préférable de mettre les ouvrages en « discussion entreprise » et de les passer en « démarche engagée » que lorsque que nous sommes sûrs que l'étude lancée amènera à un traitement de l'ouvrage.

Michel MAGNANT intervient sur le sujet des « études ouvrages » et notamment sur le fait que l'effacement n'est pas forcément mis en avant lors des discussions alors que certaines expertises de l'ONEMA au niveau national montre qu'au moins les deux tiers des ouvrages n'ont plus d'usage économique. Ils ne servent ni à l'alimentation en eau potable, ni à l'hydroélectricité, ni à la navigation. Ils ne sont donc plus gérés ni manœuvrés dans les règles de l'art existant lors de leur mise en place. Il faut vraiment qu'au moment du lancement des études, les porteurs montrent une ambition claire sur les objectifs et le devenir des cours d'eau et de ses ouvrages.

François ALBERT confirme ce point et précise qu'à ce jour, dans la rédaction des CCTP, les partenaires sont vigilants sur cet aspect. Un article est ajouté dans les CCTP afin que le bureau d'étude étudie systématiquement la solution de l'effacement partiel ou total de l'ouvrage.

Sylvie RAMBAUD ajoute que l'Agence de l'Eau et la Cellule Migrateurs demandent au porteur de projet d'argumenter sur la nécessité de maintenir l'ouvrage en l'état si celui-ci est déclaré comme ne pouvant pas être effacé.

Jean-François GRACIA prend l'exemple de la Charente navigable en aval d'Angoulême. L'effacement des ouvrages est assez vite écarté dans le cadre des études compte tenu de la nécessité de maintenir la ligne d'eau pour la navigation. Par contre, sur les sites où c'est faisable, le Département en profite pour abaisser les ouvrages comme sur le bras de la Mérienne à Jarnac. Il semble cependant plus évident d'envisager l'effacement sur certains ouvrages en amont d'Angoulême.

Sylvie RAMBAUD précise que c'est aussi certains acteurs / partenaires qui freinent le fait d'effacer un ouvrage. Souvent les bureaux d'étude, pour ne pas se confronter à leur maître d'ouvrage, choisissent des solutions acceptées socialement pour ne pas créer de conflit et faciliter la démarche. Le choix de ne pas effacer est souvent une décision d'acceptabilité et de simplicité. Il y a un besoin d'appuis des

services de l'état sur cette question notamment pour aller dans le sens de l'effacement en privilégiant des procédures d'intervention facilitées.

Alain LEMOINE prend l'exemple sur la Seudre avec 3 ouvrages qui appartiennent au syndicat avec une volonté d'effacement. Cependant lors de la DUP, les expropriations n'ont pas du avoir lieu aboutissant aujourd'hui au fait que les abords des ouvrages ne sont pas de la propriété du syndicat. Il ne peut donc pas les effacer sans l'accord des propriétaires du fond ou alors il faut passer par une procédure contraignante auprès de la DDTM, retardant les dossiers et ne permettant pas au syndicat de profiter des taux bonifiés d'intervention de l'Agence. L'effacement de 3 ouvrages sur la Seudre pourrait réellement servir de vitrine pour les autres sites plus délicats.

Sur ce sujet, Sylvie RAMBAUD demande vers qui se retournera l'Etat en 2018 quand il constatera que tous les ouvrages de la liste 2 ne sont pas traités pour la continuité écologique : vers le propriétaire de l'ouvrage ou le propriétaire des abords de l'ouvrage ?

Michel MAGNANT répond qu'il pense que si le propriétaire des abords de l'ouvrage le revendique il devra à un moment donné, partager la responsabilité de la solution choisie. Mais si le Syndicat, qui est propriétaire, veut effacer l'ouvrage qui n'a plus d'utilité, il peut passer par une DIG.

► François ALBERT poursuit la présentation **des différentes solutions mises en place.**

L'ensemble du COPIL se questionne sur la catégorie « gestion ». Qu'est-ce que l'on entend par gestion : ouverture toute l'année, une partie de l'année, conventionnée, coordonnée sur plusieurs ouvrages ?

François ALBERT précise qu'à ce jour la solution « gestion » qui apparait dans les cartes présentées correspond à de la gestion validée comme dispositif de franchissement piscicole. Tous les autres sites où il y a de la gestion de vannes ou de madriers par exemple hivernale ne sont pas figurés.

Alain LEMOINE précise que les solutions « gestion » reconnues comme dispositif de franchissement doivent être soumises à une obligation de résultats et il pourrait être intéressant de demander au propriétaire de vérifier si les passages se font bien avec la gestion pratiquée.

***L'ensemble du COPIL s'accorde pour qu'il soit établi une seconde carte montrant les ouvrages « gérés ».***

Le COPIL échange sur la priorisation avec la liste 2 et les interventions en dehors de la liste 2. Il faut prioriser mais il est intéressant aussi de laisser la place à l'opportunité d'intervention si l'occasion se présente. Cela dit, traiter un ouvrage isolé en amont n'aura pas beaucoup d'effet pour les poissons migrateurs amphihalins, il faut dans ce cas mettre l'accent sur les aspects hydromorphologiques et le bon état.

► François ALBERT poursuit sur **le ROE et les actualités liées à son enrichissement.**

Jean-François GRACIA souhaite intervenir pour faire un point sur les travaux de Jarnac et le programme lié aux opérations coordonnées avec le CD17 et l'Agence de l'Eau. Les travaux ont pris un peu de retard. La fin est cependant prévue pour début juillet. Les travaux sur Gondeville sont en cours et en lien avec l'effacement des seuils du côté bras de Mérienne. Les travaux seront faits à partir de la fin septembre et après la saison touristique. En parallèle, l'étude sur le site de Gondeville est en cours avec une fin des travaux prévue pour le début de l'année 2017. Une étude de maîtrise d'œuvre sur l'ouvrage de Saintonge sera lancée en automne 2016. Une étude hydraulique sur St Simon est en cours et les études de maîtrise d'œuvre pour Saint Simon et Juac seront lancées en automne 2016. L'ouvrage de St Simon pourrait être effacé ou équipé de pré-barrages.

Sylvie RAMBAUD profite pour informer qu'elle souhaite organiser à la rentrée de septembre une journée d'échange entre les 2 départements signataires de la convention coordonnée avec l'Agence de l'Eau, la Cellule Migrateurs, l'ONEMA et les DDT(M). Elle aimerait aussi faire un point avec les départements sur les cahiers des charges.

► Audrey POSTIC-PUIVIF présente les **avancées des études sur le complexe hydraulique de St Savinien**.

Sylvie RAMBAUD présente l'appel à projet de l'Agence permettant d'avoir 100% de financement pour l'effacement. Ouverture de dépôt des dossiers le 1<sup>er</sup> juin 2016. Sont concernés les propriétaires privés, les entreprises, les communes, les syndicats, les associations... Financement des études et des travaux. Possibilité de verser des acomptes dès le démarrage. Jusqu'au 31 décembre 2016 pour déposer le projet et jusqu'en juin 2017 pour déposer le dossier travaux. Contact : [aap-effacement-ouvrages@eau-adour-garonne.fr](mailto:aap-effacement-ouvrages@eau-adour-garonne.fr)

## **2/ Présentation des suivis biologiques en cours / premiers résultats**

### **Les comptages à Crouin et les suivis Aloses/Lamproies :**

► Audrey POSTIC-PUIVIF présente le bilan 2015 de **la station de comptage de Crouin**. Un rapport complet est téléchargeable.

Dans la présentation des chiffres de passage, Sylvie RAMBAUD s'interroge sur la présence des silures qui augmente et les comportements de chasse devant la vitre. Elle demande si le silure a un impact sur les autres populations de poissons. En Gironde il se dit que les populations de silure n'auraient pas d'impact.

Audrey répond qu'il doit quand même y avoir un effet sur les migrations si des silures sont présents dans la passe et/ou en aval de celle-ci. Pour information, un groupe « silure » a été créé au sein du COGEPOMI afin d'échanger sur ces aspects.

Jean-François GRACIA intervient sur les actes de vandalisme qui ont eu lieu le 12 avril 2016 sur la station de comptage. Les devis des réparations s'élèvent à 11 000€. La commande de la vitre va être lancée rapidement car il y a 2 mois de délais de fabrication et de livraison. Une rallonge de budget a été faite au Département pour les travaux de réparation. L'assurance annonce une franchise de 10 000€. Les experts doivent passer sur le site la semaine prochaine.

Sylvie RAMBAUD précise qu'une demande exceptionnelle de financement peut être faite auprès de l'Agence sur le remplacement de la vitre et sur les travaux de sécurisation pour éviter une récurrence.

► Audrey POSTIC-PUIVIF poursuit en présentant **le suivi du front de migration des aloses**.

Alain LEMOINE s'interroge sur le fait que l'on ne retrouve pas d'aloses sur l'amont de Châteauneuf-sur-Charente malgré les aménagements installés sur les barrages en aval. Cela montre bien qu'une passe à poissons ne résout pas totalement la libre circulation mais que seulement un pourcentage arrive à passer. Il faut savoir que le meilleur des aménagements ne laissera passer que 80 à 95% de la population. Il faut vraiment que les conditions de franchissement soient optimales sur une courte période pendant la migration des aloses et surtout aujourd'hui sur les ouvrages aval déjà équipés.

Audrey POSTIC-PUIVIF précise que sur la Charente les niveaux d'eau du printemps permettent souvent une ouverture en grand des ouvrages, vannes, clapets ou écluses, favorisant des fenêtres de migrations.

Sylvie RAMBAUD poursuit en indiquant qu'il faut peut-être se poser d'autres questions que l'argument de maintenir les niveaux d'eau pour la navigation en aval d'Angoulême. Aujourd'hui, dans le contexte de changement climatique (certains modèles annoncent jusqu'à 35-40% de perte de débit d'ici à 2050 dans la Charente) quel est l'avenir de la pratique de la navigation sur la Charente et quel est le gain économique de cette pratique par rapport au coût du maintien, de l'entretien et de l'aménagement des ouvrages ? La question peut se poser !

Jean-François GRACIA répond qu'il n'y a pas que la navigation mais le bâti, les infrastructures, l'AEP, la « vie » s'est calée sur les niveaux d'eau de la Charente navigable depuis plusieurs siècles. La

navigation est un attrait touristique, ce n'est pas envisageable aujourd'hui pour le Département de remettre en question cet aspect...

► Audrey POSTIC-PUIVIF poursuit sur **le suivi de la reproduction des aloses**.

Alain LEMOINE profite du sujet pour préciser qu'un dispositif de piégeage installé sur les passes à poissons de St-Savinien permettrait de pouvoir capturer des aloses pour distinguer les espèces. Il pourrait y avoir aussi des marquages. Audrey POSTIC-PUIVIF informe que dans ce cas il faudrait faire du sacrifice pour identifier l'espèce. Alain LEMOINE précise que des protocoles plus doux sont possibles. Ce sujet sera de toute façon à discuter pour monter un protocole dans le cas d'un tel suivi.

► François ALBERT reprend la parole pour présenter **les piégeages anguilles avec les flottangs** et l'intérêt de ses pièges auprès des partenaires.

► Eric BUARD poursuit en présentant **les suivis de la pêche** professionnelle civellière maritime, le suivi des débarquements en criées, la pêche professionnelle fluviale et les informations de capture de la pêche amateur.

Sylvie FONTENY complète les propos en précisant que les pêcheurs professionnels doivent remettre leurs déclarations de captures au Département pour pouvoir reprendre une licence.

Jean-François GRACIA précise que pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets, les déclarations passent aussi par le Département. Cependant, il ne récupère pas les données des déclarations. Elles sont transmises directement au SNPE. D'ailleurs le Département est toujours en attente des enveloppes affranchies pour les donner aux pêcheurs amateurs malgré plusieurs relances.

► Eric BUARD continue en présentant **le projet « suivi anguilles Seudre » et les résultats des suivis de la passe de Saujon**.

Sylvie RAMBAUD complète en informant que la semaine prochaine une rencontre entre la Cellule Migrateurs, la FDAAPMA17 et l'Agence est prévue pour échanger sur le suivi sur une année de la passe de Saujon et le contexte « anguilles » Seudre.

► Eric BUARD finit la présentation des suivis biologiques en présentant le projet des suivis sur **les fossés à poissons en juin 2016**.

► Il poursuit sur **les actualités liées au tableau de bord**.

Alain LEMOINE se questionne sur le fait que l'état de la population d'alose est classé mauvais alors qu'on a eu en 2015 la meilleure année de passage à Crouin.

Eric BUARD et Audrey POSTIC-PUIVIF précisent que la définition de cet état a été faite en réunion en croisant l'ensemble des indicateurs et/ou descripteurs disponibles comme les données biologiques, les données pêches et les données milieux. En croisant ces éléments, l'état 2015 de la population a été défini mauvais mais stable en comparant 2015 avec 2014.

► Eric BUARD poursuit sur les **outils de communication et les animations**.

***Le COPIL valide le fait de faire une lettre d'information de 6 pages présentant le nouveau programme de la Cellule 2016-2020.***

Concernant les animations, François ALBERT précise que sur la présentation faite pendant l'AG de l'Association de sauvegarde des moulins charentais, quasiment tous les présents pensaient que les ouvrages de la liste 2 devaient tous être effacés. C'est ce qui est présenté dans les notes que leur communique leur Fédération Nationale. Suite à la présentation la confusion a été levée. Ils étaient vraiment demandeur d'informations extérieures sur ce sujet continuité et la présentation de l'actualisation de l'état d'avancement a réellement permis de faire avancer les choses. D'ailleurs, une autre présentation en AG des Amis des Moulins de Charente est prévue par Michael CANIT qui fera la même présentation.

► Audrey POSTIC-PUIVIF présente ensuite **les aspects financiers liés aux dépenses 2015 et le prévisionnel pour 2016.**

Sylvie RAMBAUD demande pourquoi on ne sollicite plus le FEAMP mais le FEDER ?

Audrey POSTIC-PUIVIF précise qu'une demande sur le FEAMP 2014 a été faite mais annulée pour demander du FEDER car le programme opérationnel du FEAMP n'est toujours pas sorti alors que celui du FEDER est déjà sorti. Les Présidents respectifs des structures de la Cellule Migrateurs ont décidé de faire une demande auprès du FEDER pour les deux années 2014-2015 afin de lancer l'instruction dès que possible pour avoir les subventions sans trop tarder. Le même type de demande sera faite au FEDER pour la période 2016-2018.

Sylvie RAMBAUD informe le COPIL que l'Agence subventionne un peu plus la Cellule Migrateurs car elle a demandé à ce que le programme soit plus orienté vers la continuité écologique notamment pour faire émerger des projets et des opérations coordonnées de traitement des ouvrages. Il faudra d'ailleurs que la Cellule fasse le lien avec les programmes des syndicats pour voir quelles sont les structures qui seraient plus à même de faire des opérations coordonnées.

► **Dans le cadre des questions diverses,** Audrey POSTIC-PUIVIF informe le COPIL que des inventaires spécifiques sur la Grande mulette sont en cours sur différents bassins français dont celui de la Charente. Ces inventaires sont portés dans le cadre d'un LIFE. Ils recherchent le poisson hôte.

Sylvie FONTENY informe que les premiers résultats montrent que l'anguille et l'épinoche seraient des hôtes potentiels. Ceci reste cependant à confirmer avec des analyses plus poussées en laboratoire. Le Département 17 est partenaire de la démarche et du LIFE, en lien avec les actions au niveau de St-Savinien. Lorsque les résultats seront communiqués, le Département 17 fera un point au COPIL sur les conclusions.

Jean-François GRACIA demande au Département de la Charente-Maritime s'il serait possible dans le cadre de la convention d'opérations coordonnées sur l'axe Charente qu'il y ait une présentation du projet d'aménagement de St-Savinien. Le Département de la Charente aimerait être au courant des grandes lignes du dossier et des solutions choisies. Ce serait l'occasion d'échanger entre les 2 départements sur les différents dossiers « continuité » en cours.

Sylvie RAMBAUD répond qu'elle envisage une réunion d'avancement sur les opérations coordonnées dans le cadre de cette convention avec les 2 départements. La rencontre pourrait avoir lieu en septembre/octobre 2016. Ce sera l'occasion d'évoquer ces sujets mais aussi de faire un point sur les échéances, les plannings et les adaptations ci c'est nécessaire. La rencontre pourrait avoir lieu à proximité d'un site à visiter, St-Savinien par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.